

- Aux riverains de :
- L'avenue du Château
 - La rue du Pont Vert
 - La rue de la Passerelle
 - La rue Cotonnière
 - La rue Sainte Thérèse
 - La rue Adhémar Vandeplassche (entre la rue de la Paix et l'avenue du Château)
 - La place de la Gare (entre la rue de la Station et l'avenue du Château)

7700 MOUSCRON

Concerne : Travaux de réaménagement complet de l'Avenue du Château – Réaménagement complet de l'égouttage et de la voirie (tronçon compris entre la rue Cotonnière et la place de la Gare) – partie 2

Madame, Monsieur,

À la suite de la réunion citoyenne du **27 mars 2025**, l'Administration communale souhaite vous informer de l'avancement du projet de réaménagement complet de l'Avenue du Château.

Pour rappel, ce projet vise notamment à :

- remplacer complètement le réseau d'égouttage et les raccordements ;
- rénover entièrement la voirie, de ses fondations jusqu'aux revêtements, pavages et plantations.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise TRBA (Boulevard Industriel 95a à 7700 Mouscron – tél. : +32 56 48 14 40).

La date de démarrage des travaux est prévue **le lundi 19 octobre 2026**, et la durée totale est estimée à **170 jours ouvrables**, hors congés du bâtiment et intempéries, soit une durée globale d'environ **un an**.

Les maîtres d'ouvrage de ce projet sont la Ville de Mouscron, subsidiée par la Région wallonne pour la partie voirie et l'intercommunale IPALLE, subsidiée par la SPGE pour la partie égouttage.

Les travaux préparatoires liés aux **impétrants** ainsi que la partie **sondages** sont désormais **terminés**.

Les résultats de ces sondages permettent à présent d'engager **la deuxième partie du projet**, à savoir les travaux de réaménagement complet de l'égouttage et de la voirie.

Un chantier organisé en deux phases successives

Comme annoncé précédemment, afin de maintenir autant que possible l'accessibilité du quartier et de limiter les nuisances pour les riverains, les travaux seront réalisés en **deux phases successives**.

Cette organisation permettra de conserver en permanence un accès au quartier par l'un des deux carrefours concernés.

Phase 1 :



Entre la place de la Gare et la rue du Pont Vert (*carrefour non compris*)

Phase 2 :



Du carrefour de la rue Cottonnière au carrefour de la rue du Pont Vert inclus

Restrictions de circulation

La **circulation**, l'**arrêt** et le **stationnement** seront interdits dans l'Avenue du Château, sur le tronçon compris entre la rue du Pont Vert (*carrefour non compris*) et la Place de la Gare (N513).

Des **déviations** seront mises en place via :

- la N58
- la rue de la Station
- la rue du Pont Vert
- la rue de la Liesse



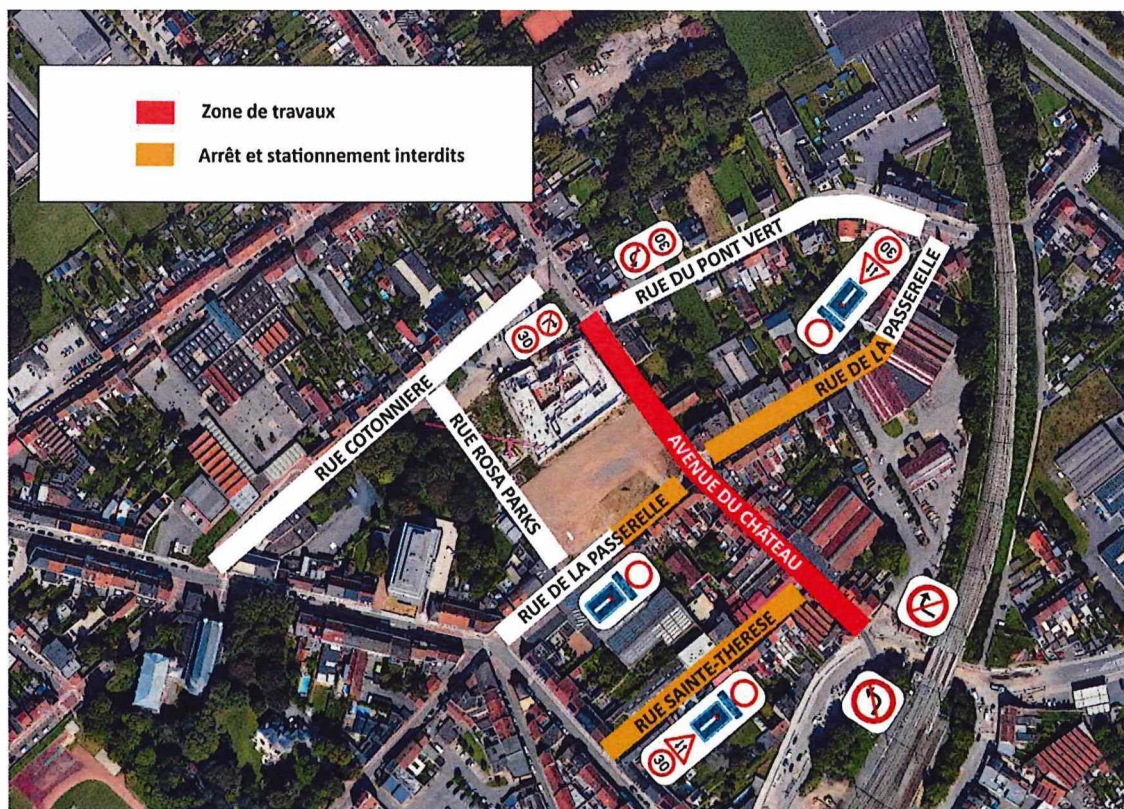
Les adaptations suivantes seront également d'application :

- **Limitation de vitesse à 30 km/h** à l'approche du chantier.
- **Mise en voirie sans issue + circulation interdite (excepté circulation locale) + mise en double sens :**
 - Rue Sainte-Thérèse
 - Rue de la Passerelle entre la rue Rosa Parks et l'Avenue du Château
 - Rue de la Passerelle entre la rue du Pont Vert et l'Avenue du Château

Interdictions d'arrêt et de stationnement

Pendant la durée des travaux, **l'arrêt et le stationnement seront temporairement interdits** aux emplacements suivants :

- **Rue Sainte-Thérèse :**
 - Sur les 20 mètres avant la zone de chantier, afin de permettre la création d'une aire de retournement ;
 - Devant les n°2A et 2B, sur une distance de 20 mètres.
- **Rue de la Passerelle (partie haute) :**
 - Face aux n°38 à 44 inclus, sur 20 mètres avant la zone de chantier, pour la création d'une aire de retournement ;
- **Rue de la Passerelle (partie basse) :**
 - Face aux n°48 à 54 inclus, sur 20 mètres avant la zone de chantier, pour la création d'une aire de retournement.
 - Du côté opposé au n°59, sur une distance de 12 mètres, afin de faciliter la sortie des camions de l'entreprise Vano.
- **Avenue du Château :**
 - Dans la bande de stationnement située face aux n°46 à 60 inclus ;
 - Sur le tronçon compris entre la N513 et la rue de la Passerelle, des deux côtés de la voirie.



Circulation des poids lourds

Une dérogation à la limitation à 3,5 tonnes sera accordée exclusivement aux véhicules autorisés dans le cadre du chantier.

Durant l'ensemble des travaux, l'accès piéton aux habitations et aux commerces sera garanti. L'accès aux services de secours sera assuré en permanence.



La collecte des déchets sera maintenue aux horaires habituels. Nous vous invitons toutefois à déposer les immondices derrière les barrières, en dehors de la zone de chantier.

Afin d'assurer le bon déroulement des travaux et la sécurité de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter la signalisation mise en place pendant toute la durée du chantier.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension, votre patience et votre collaboration durant toute la durée des travaux.

Pour tout renseignement complémentaire, le service Bureau d'Études Voiries se tient à votre disposition à l'adresse suivante : voirie@mouscron.be.

La Directrice générale,

N. BLANCKE

L'échevin des travaux Voiries,

S. VARRASSE

La Bourgmestre,

A. CLOET



CONTACT

Administration communale de Mouscron
Bureau d'Études Voiries
Rue de Courtrai, 63
B-7700 MOUSCRON

VOTRE GESTIONNAIRE

Bureau d'Études Voiries
voirie@mouscron.be

VOTRE DEMANDE

Nos références :
Voi/2026/MS/30